



ENTRE :

La Communauté Lesneven Côte des Légendes, 12 boulevard des Frères Lumière, 29260 LESNEVEN, représenté par Monsieur Bernard TANGUY, son président,

ET

Nom et Prénom :

Adresse :

Commune :

Téléphone :

Mail :

Il a été convenu ce qui suit

La Communauté Lesneven Côte des Légendes poursuit sa politique d'incitation au tri des déchets en mettant en place le compostage individuel.

Ce service consiste à mettre à disposition un composteur de jardin permettant de transformer les biodéchets en compost de qualité.

Article 1 – Caractéristiques techniques

Le composteur est fabriqué à 100% en polyéthylène recyclé.

Teinte stabilisée aux U.V.

Il est livré à plat en kit cerclé accompagné d'une notice de montage (faire attention au montage du couvercle).

Montage sans outil, ni visserie. Assemblage par charnières, de panneaux indéformables de 10 mm d'épaisseur.

Le composteur se pose directement sur un sol retourné, mettant en contact direct les biodéchets avec la microfaune.

## Article 2 – Participation financière

Le composteur est mis à disposition contre une caution qui est encaissée de :

- Composteur(s) de 345 litres (10€)
  - Composteur(s) de 800 litres (20€)
- (cocher la case correspondant au volume choisi)*

Mise à disposition : livraison par un agent de la CLCL à réception de la convention signée, accompagnée d'un **chèque à l'ordre du Trésor Public**

Cette caution sera remboursée si le composteur est rendu en bon état.

## Article 3 – Garantie

La garantie du composteur est de 5 ans.

Le composteur est garanti exempt de tout vice de fabrication. Cette garantie ne s'applique qu'à un usage normal du composteur (voir notice d'emploi). Elle se limite en outre au remplacement des panneaux et tiges reconnus défectueux après vérification par le fournisseur.

## Article 4 – recyclage du composteur

Les composteurs en fin de vie sont des déchets qu'il faut éliminer correctement par le biais d'une déchèterie.

## Article 5 – Responsabilité

Le composteur reste de la propriété de la Communauté de Communes. Il est placé sous la responsabilité de l'utilisateur. La responsabilité de la communauté de communes ne saurait être engagée pour des dommages causés à des tiers ou des biens.

## Article 6 – Prise d'effet et durée de la convention

La convention prend effet à date de signature sans limitation de durée.

Le bénéficiaire du composteur	La Communauté Lesneven Côte des Légendes
Fait à : .....	
Le : ..... / ..... / .....	